

Cote du document: EB 2015/116/R.40  
Point de l'ordre du jour: 9 c) ii)  
Date: 2 décembre 2015  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République islamique du Pakistan pour le Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Hubert Boirard  
Chargé de programme de pays  
Division Asie et Pacifique  
téléphone: +39 06 5459 2298  
courriel: h.boirard@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du Bureau  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session  
Rome, 16-17 décembre 2015

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République islamique du Pakistan pour le Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab, telle qu'elle figure au paragraphe 31, ainsi que les modifications de l'accord de financement indiquées au paragraphe 27.

## Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République islamique du Pakistan pour le Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab

### I. Contexte et justification

1. Initialement, le coût du Projet de réduction de la pauvreté dans le sud du Penjab s'élevait au total à 49,1 millions d'USD: 26,35 millions de DTS (40,2 millions d'USD) étaient financés par le FIDA (par le biais du prêt n° I-825-PK), et le montant restant, soit 8,9 millions d'USD, par des cofinancements nationaux. Le projet, dont le Conseil d'administration a approuvé le financement en décembre 2010, est entré en vigueur en septembre 2011. La date d'achèvement du projet est fixée au 30 septembre 2016.
2. Au bout de trois ans d'exécution, le projet a été jugé comme étant à risque, 9% seulement des fonds ayant été décaissés. Même si la pertinence du projet restait inchangée, un examen à mi-parcours (EMP) a été conduit en janvier 2015 du fait des lenteurs dans l'exécution et a recommandé une annulation partielle du prêt à hauteur de 10 millions d'USD, recommandation approuvée par le FIDA en mars 2015.
3. À la suite de l'examen à mi-parcours, l'équipe dirigeante de l'unité de gestion du projet (UGP) a été remplacée, et le gouvernement a donné suite de manière proactive à toutes les recommandations formulées dans l'EMP, avec l'appui solide de l'équipe du FIDA. Ainsi, des progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés – de 44 à 96% pour la première composante et de 68 à 85% pour la deuxième composante –, et les décaissements sont allés en s'améliorant, passant de 9 à 70% en un an. Lors de la dernière mission de supervision, effectuée en octobre 2015, il a été confirmé qu'à ce rythme-là les fonds du projet seraient épuisés en mars 2016.
4. À l'heure actuelle, le projet est en mesure de réabsorber la somme de 10,0 millions d'USD et, partant, d'atteindre sans délai les niveaux établis dans le rapport de conception en termes de portée et d'impact. Les objectifs initiaux du projet, sa couverture géographique et les besoins financiers restent identiques à ceux qui ont été approuvés en 2010.
5. Lors du dernier examen du portefeuille, le projet n'a pas été jugé comme un projet faisant problème, et cela reste vrai. Comme cela a été confirmé lors de la dernière mission de supervision, effectuée en octobre 2015, la performance du projet en termes de gestion financière est dans l'ensemble satisfaisante et est conforme aux clauses juridiques, y compris pour ce qui est de la présentation des rapports d'audit.
6. Pour que les activités puissent être menées à terme, il est nécessaire de reporter d'un an les dates d'achèvement et de clôture.

7. Le Gouvernement pakistanais a demandé que ce financement supplémentaire lui soit octroyé.
8. Le présent mémorandum invite le Conseil à approuver l'utilisation d'un financement supplémentaire, au titre de la période couverte par la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), à hauteur de 7 290 000 DTS (équivalent à 10 millions d'USD), sous la forme d'un prêt accordé à des conditions particulièrement favorables.

## II. État d'avancement du projet

9. Le projet a pour objectif d'accroître les revenus de la population cible en renforçant son potentiel en termes d'emploi et en augmentant la production et la productivité agricoles.
10. On constate que le projet a fait des progrès considérables au plan de l'exécution et a donné lieu à des résultats concrets sur le terrain. Ces réalisations importantes sont le fruit: i) des recommandations de l'EMP; ii) de l'engagement du personnel de projet et des partenaires d'exécution; et iii) de l'appui fourni par le Conseil de la planification et du développement du Gouvernement du Penjab.
11. Composante 1: Renforcement des moyens d'existence. Elle s'articule en trois sous-composantes, à savoir:
  12. Sous-composante 1.1: La création de capital vise en particulier les femmes les plus démunies, c'est-à-dire celles qui, d'après la fiche de notation de la pauvreté du Programme Benazir de soutien aux revenus (BISP), appartiennent à la tranche 0-18. Au titre des activités mises en place dans le secteur de l'élevage, 23 498 ménages ont reçu des "lots chèvres", ce qui correspond à environ 78% de l'objectif fixé (30 000). Par ailleurs, 1 030 paysannes se sont vu octroyer de petites parcelles sur lesquelles bâtir un logement, alors que l'objectif, après révision, avait été établi dans l'EMP à 1 300, soit 83% de succès.
  13. Sous-composante 1.2: La formation professionnelle et entrepreneuriale a pour objet d'aider les ménages agricoles mal payés à se lancer dans des activités extra-agricoles rémunératrices. À l'heure actuelle, 5 022 personnes ont terminé leur formation professionnelle, alors que l'objectif fixé était de 11 555 personnes. Quant à la formation entrepreneuriale, à ce jour, 1 623 personnes en ont bénéficié, soit 53% de l'objectif fixé.
  14. Sous-composante 1.3: Les infrastructures communautaires matérielles offrent aux communautés un appui sous la forme de tout un éventail d'équipements (énergie solaire, assainissement, eau potable, irrigation, routes et ponceaux). L'EMP a en outre recommandé qu'une activité pilote soit mise en œuvre afin d'offrir des abris/logements aux femmes appartenant à la tranche 0-11 de la fiche de notation de la pauvreté du BISP (à savoir celles qui ne peuvent absolument pas se permettre d'acheter ou de louer un logement pour la famille et se voient obligées de travailler gratuitement en échange d'un abri). Cette activité pilote vise également à offrir un emploi et des revenus aux jeunes bénéficiaires de la sous-composante 1.2, moyennant leur mise en lien avec la sous-composante 1.3. Une évaluation sociale a été menée à cette fin. Les travaux ont démarré sur 92 logements et, en décembre 2015, il est prévu qu'un premier groupe de femmes disposera d'un logement. Ces objectifs devraient sans nul doute être atteints d'ici à la date d'achèvement du projet, en septembre 2016.

15. On trouvera au tableau 1 les résultats obtenus dans le cadre de la composante 1 (octobre 2015).

Tableau 1

**Composante 1: Objectifs et réalisations**

Composante/activité	Unité	État d'avancement		
		Cible	Réalisée	%
Élevage (lot chèvres)	Nombre de ménages	30 000	23 498	78
Parcelles	Nombre de ménages	1 300	1 030	83
Formation:				
professionnelle	Personnes formées	11 555	5 022	44
Entrepreneuriale	Personnes formées	3 081	1 623	53
Infrastructures (infrastructures communautaires matérielles)	Système	826	796	96
Logement à bas coût	Unités	1 300	92*	7

\* Construction en cours.

16. Composante 2: Développement de l'agriculture et de l'élevage. Cette composante s'articule elle aussi en trois sous-composantes, à savoir:
17. Sous-composante 2.1: Initiatives d'augmentation de la productivité. Au titre de cette sous-composante, des dons sont octroyés aux petits agriculteurs afin qu'ils puissent acheter des intrants (semences et engrais) pour cultiver des variétés à haute valeur marchande. Au total, 9 311 ménages, sur un objectif de 10 057 ménages, ont reçu des dons, soit 85% de réussite. Cette activité a favorisé l'utilisation de semences améliorées par le biais des contacts entre agriculteurs. Il ressort de l'EMP que les petits agriculteurs appartenant à la tranche 0-30 de la fiche de notation de la pauvreté n'ont accès à aucun service financier (dont le microcrédit) et sont donc largement tributaires des intermédiaires et des fournisseurs d'intrants. Afin de résoudre ce problème, l'EMP a préconisé la mise en place, à titre expérimental, d'un fonds renouvelable d'appui à la productivité pour 1 600 bénéficiaires. La banque de microfinancement du Programme national d'appui rural est en train de mettre en place ce fonds.
18. Sous-composante 2.2: Formation vétérinaire. Cette sous-composante est destinée à renforcer les capacités des femmes locales en matière de gestion de l'élevage, activité jugée plutôt insuffisante par l'EMP et le gouvernement. Celui-ci a décidé de modifier le type de formation fournie dans la mesure où la formation proposée jusque-là aux femmes vivant dans la zone d'intervention, à savoir un cours de deux ans en internat, comportait des difficultés majeures. Il a été recommandé d'organiser plutôt des cours de formation d'agents paravétérinaires de plus courte durée. Ces cours devraient être mis en place en 2015-2016. Le processus de passation des marchés pour les services des partenaires d'exécution a été mené à terme.
19. Sous-composante 2.3: Prestataires de services communautaires. L'objectif de cette sous-composante est de fournir aux membres des organisations communautaires l'équipement et la formation dont ils ont besoin pour accroître leur productivité agricole grâce à l'utilisation de services agricoles mécanisés. Sur les 368 prestataires de services communautaires ciblés, plus des deux tiers (soit 250) ont été sélectionnés; ils ont bénéficié d'une formation et ont reçu de l'équipement. Par ailleurs, l'EMP a mis en évidence que, dans les villages, de nombreux ménages vivent en situation d'insécurité alimentaire environ trois mois par an, situation qui les conduit à

l'endettement et/ou à la prestation de travaux gratuits ou subventionnés en échange de blé/nourriture, en particulier pour les femmes. L'EMP a préconisé la mise en place, à titre expérimental, de banques alimentaires gérées par les femmes de la communauté afin d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables en situation d'insécurité alimentaire.

Tableau 2

**Composante 2: Objectifs et réalisations**

Composante/activité	Unité	État d'avancement		
		Cible	Réalisée	%
Initiatives d'augmentation de la productivité	Nombre de ménages	10 057	9 311	85
Formation:				
Agents paravétérinaires	Personnes formées	200	0	0
Prestataires de services communautaires	Personnes formées	368	250	68
Équipement (prestataires de services communautaires)		368	250	68
Fonds renouvelable	Bénéficiaires	1 600	0	0
Banque alimentaire	Nombre	4	0	0

20. L'approche de ciblage retenue dans le cadre du projet est considérée comme l'un des principaux facteurs à l'origine des succès actuels en termes d'exécution. Grâce à la fiche de notation de la pauvreté, il a été possible de recenser, dans 259 villages, les ménages appartenant à la tranche 0-23, y compris les 33 000 ménages rentrant dans la catégorie 0-11 (extrême pauvreté). Les efforts déployés dans le cadre du projet sont complétés par un plan d'action pour l'égalité des sexes, qui définit les stratégies, les actions et les objectifs visés pour les bénéficiaires. Il précise par ailleurs les responsabilités institutionnelles en vue de la réalisation des objectifs visés avant la clôture du projet.
21. Dans le même temps, le projet a mis à niveau son système d'information de gestion et ses systèmes de comptabilité, et le personnel de projet a été formé en conséquence.
22. Au vu des progrès précités, et du fait de l'annulation partielle à hauteur de 10 millions d'USD, le projet est maintenant à court de fonds pour pouvoir mettre en œuvre les activités prévues et réalisables durant la période d'exécution restante. Pour pouvoir maintenir ce fort taux d'exécution, atteindre les objectifs initialement fixés et accroître la portée et l'impact du projet, il est nécessaire de couvrir ces besoins en ressources.

### III. Coût et financement du projet

23. Le financement supplémentaire équivalant à 10 millions d'USD sera réparti entre toutes les activités du projet, comme il est indiqué au tableau 3.

Tableau 3  
**Coût du projet par catégorie de dépenses**  
 (en milliers d'USD)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Prêt du FIDA</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
1. Ouvrages de génie civil/infrastructure communautaire	5 110	51,1
2. Assistance technique, formation et études	1 110	11,1
3. Dons aux bénéficiaires	2 930	29,3
4. Traitements et indemnités	310	3,1
5. Dépenses d'exploitation supplémentaires	140	1,4
Non alloué	400	4
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>100</b>

#### IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

24. Gestion financière. L'UGP, qui est actuellement en charge de la mise en œuvre du projet, sera responsable de la gestion des fonds. Lors de la dernière mission de supervision, effectuée en octobre 2015, il a été constaté que la gestion financière du projet était dans l'ensemble satisfaisante et était conforme aux clauses juridiques et aux directives du FIDA. Les principaux mécanismes de contrôle interne sont en place, notamment en termes de séparation des tâches, d'autorisation des dépenses et de procédures de rapprochement des comptes bancaires. Le risque en matière de gestion financière, qui est à l'heure actuelle jugé moyen, est atténué grâce à l'adoption des mesures ci-après: i) renforcement de la capacité de l'équipe des finances moyennant l'accroissement des effectifs; ii) optimisation de l'utilisation des systèmes électroniques dans une optique d'amélioration de la communication de l'information financière et du suivi financier; iii) amélioration de la gestion des contrats et des actifs; et iv) audit interne au niveau des prestataires de services.
25. Flux de fonds. Pour le prêt supplémentaire, les dispositions concernant les flux de fonds seront identiques à celles relatives au prêt en vigueur, c'est-à-dire que ceux-ci seront acheminés par le FIDA à travers un compte désigné libellé en dollars des États-Unis. Un compte opérationnel en monnaie locale sera utilisé pour les dépenses courantes; le transfert des fonds du compte désigné sur le compte en monnaie locale sera effectué dans le respect des procédures du FIDA et sur la base du plan de travail et budget annuel approuvé.
26. Vérification des comptes. Le Vérificateur général du Pakistan, en sa qualité d'institution supérieure de contrôle, est responsable de la réalisation de l'audit annuel des comptes du projet. Même s'il a été reçu avec deux mois de retard en raison du processus interne d'assurance qualité du Vérificateur général du Pakistan, l'audit portant sur l'exercice 2013-2014 ne comportait aucune réserve. Les observations relatives à cet audit font l'objet d'un suivi et ont été résolues ou sont en voie de l'être. L'audit pour l'exercice 2014-2015 a été conduit et le rapport y relatif devrait être présenté au FIDA d'ici au 31 décembre 2015.

## V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

27. Dès que le Conseil d'administration aura donné son approbation, l'accord de financement sera modifié afin de prendre en compte ce financement supplémentaire ainsi que le report d'un an de la date d'achèvement du projet. Ce financement complète le plan de financement initialement approuvé lors de la conception du projet et ne comporte aucune modification du projet en termes d'objectifs, de description, de zone d'intervention ou de groupe cible. Aucune nouvelle catégorie de dépenses ne sera créée dans la mesure où tous les fonds additionnels seront utilisés afin de renforcer l'appui aux activités du projet en cours d'exécution.

## VI. Instruments et pouvoirs juridiques

28. L'accord de financement modifié entre la République islamique du Pakistan et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti à l'emprunteur.
29. La République islamique du Pakistan est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
30. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

31. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République islamique du Pakistan un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (7 290 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze